Zeitschrift: Mitteilungen der Vereinigung Schweizerischer Archivare = Nouvelles de l'Association des Archivistes Suisses

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Archivare

Band: 36 (1984)

Artikel: Chronique bibliographique 1982-1983

Autor: Aebersold, Rolf / Roth, Barbara / Santschi, Catherine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-770654

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE 1982–1983

PAR ROLF AEBERSOLD, BARBARA ROTH ET CATHERINE SANTSCHI AVEC LE CONCOURS DE JEAN-ETIENNE GENEQUAND

Avertissement

Les archivistes qui suivent d'année en année notre chronique bibliographique pourront constater que l'ordonnance et le groupement des notices ont été profondément modifiés, dans le sens d'une adaptation à la structure et à la logique des différentes activités qui sont les nôtres. Les auteurs de la chronique souhaitent que cette modification soit perçue comme une amélioration.

D'autre part, nous signalons que certaines revues manquent à nos dépouillements: l'Archivalische Zeitschrift ne paraît pas depuis 1980. Quant aux publications des archives et bibliothèques de Belgique, dont nous parlions encore dans cette chronique il y a quelques années, notre correspondant M. Maurice de Tribolet ne les reçoit pas régulièrement. En revanche, nous serions très reconnaissants aux collègues qui acquièrent des ouvrages et des revues susceptibles d'intéresser les archivistes de bien vouloir nous les signaler au moyen de notices analogues à celles que nous publions ci-après. Toutes les notices peuvent être envoyées à la rédactrice de langue française:

Mlle Catherine SANTSCHI
Archiviste d'Etat
Archives d'Etat de Genève
Case postale 164
1211 GENEVE 3

D'avance merci!

1. Généralités, philosophie et droit des archives

In «Der Archivar» (Jg. 36, 1983, Heft 1, Sp. 17–34) sind die beiden Eröffnungsvorträge zum Berufsbild des Archivars wiedergegeben, wie sie am Deutschen Archivtag 1982 gehalten wurden. Wilhelm JANSSEN befasst sich unter dem Titel *Archive und Landesgeschichte* mit dem Spannungsfeld Archivar – Historiker. Die Quellensicherung und -erschliessung sei und bleibe — unabhängig von den methodischen Ansätzen, mit welchen die Landesgeschichte angegangen werde — primäre Aufgabe der Archive. Die heute notwendige Überlieferungsbildung durch Kassation oder Auslese bringe jedoch vermehrte Verantwortung, die nur derjenige voll übernehmen könne, der selber auch als Historiker in seiner Region sich betätige. Janssen weist auch darauf hin, dass das

amtliche Schriftgut infolge des Gewichtsverlustes der öffentlichen Verwaltung in der gesamtgesellschaftlichen Struktur an Informations- und Stellenwert verliere und durch nichtamtliches Material ergänzt werden müsse. Ein weiteres Postulat ist die Vereinfachung der Editionsgrundsätze für Quellenpublikationen.

Ottfried DASCHER skizziert unter dem Titel *Archivar und Historiker* den Standort des Archivars im Wandel der historischen Interessen und Methoden. Dascher nimmt das Problem der Kassation zur Veranschaulichung der Spannungen zwischen Archivaren und Historikern. Die Haltung der Archivare während der Umbruchzeit 1850–1914 zeigt, dass deren Haltung von hoher Verantwortung für die der Wirklichkeit entsprechende Dokumentation zeugt. Bereits vor dem Methodenstreit der Historiker setzten sich die Archivare z.B. für die Sicherung wirtschafts- und sozialgeschichtlicher Überlieferungen ein. Der Archivar muss seine Eigenständigkeit gegenüber dem Historiker verteidigen. Dascher betont zum Schluss den Vorrang der Fragestellung (der Historiker) vor der Quelle. R.Ae.

Am 27.4.1982 verabschiedete in Stuttgart die «Konferenz der Datenschutzbeauftragten der Länder und des Bundes» die *Empfehlungen zur Sicherstellung des Datenschutzes im Archivwesen*. Diese Empfehlungen werden in «Der Archivar» (Jg. 36, 1983, Heft 1, Sp. 65–70) in vollem Wortlaut wiedergegeben und von einem Kommentar eines Datenschutzbeauftragten und eines Archivars begleitet. Diese Empfehlungen versuchen die Kollisionen zwischen den Interessen der Archive und den geltenden Datenschutzgesetzen von Bund und Ländern zu mildern bzw. zwischen beiden Ansprüchen zu vermitteln und den Weg aufzuzeigen, wie die Archivgesetze in diesem Bereich zu formulieren wären. Es werden alle personenbezogenen Daten miteinbezogen. Wir verzichten hier auf die Nennung von Einzelheiten, weil der Interessierte sich den Wortlaut selber ansehen muss. Immerhin sei erwähnt, dass diese «Vermittlung» zwischen den «archivfeindlichen» Datenschutzgesetzen und den berechtigten Forderungen der Archive offensichtlich und mit Hilfe der Datenschützer gelang und, wie uns scheint, für die Archive recht vorteilhaft, weil die Daten der Verfügungsgewalt aller, auch der abliefernden Stelle, weitgehend entzogen werden und die Archivwürdigkeit des Materials allein durch die Archive bestimmt werden soll.

Auch eine Art Kommentar zu den erwähnten Empfehlungen bringt Hans-Joachim HECKER unter dem Titel *Neuere Entwicklungen des Daten- und Persönlichkeitsschutzes im Archivwesen* in Bayern («Der Archivar», Jg. 36, 1983, Heft 3, Sp. 263–270). Die Dringlichkeit von Archivgesetzen wird auch von ihm betont, und er macht Vorschläge für deren Inhalt. Er betont den Hinweis von Heydenreuter, wonach aus Sachmitteln der Verwaltung Objekte der Forschung werden, und leitet davon ab, dass dadurch die Bedeutung der Daten für den Bürger sinkt. Hecker stellt auch das Persönlichkeitsrecht dem Grundrecht der Wissenschaftsfreiheit gegenüber. Bei Publikationen mit Verwendung personenbezogener Daten können Konflikte entstehen. R.Ae.

L'Aperçu sur les Archives d'Etat de la République populaire de Chine que donne M. Zhang ZHUONG, directeur général du Bureau des Archives d'Etat de la Républi-

que populaire de Chine, dans «La Gazette des Archives», No 116 (1er trim. 1982), p. 30–35, fait sourire: il en ressort que ce pays, qui a fourni aux étudiants de mai 1968 le modèle de la révolution permanente, est en réalité le pays le plus conservateur du monde, puisque le 25 avril 1949, des mesures très sévères ont été prises par Mao Ze Dong pour la protection du patrimoine archivistique. Depuis, le travail accompli pour la conservation, l'inventorisation et l'exploitation historique des archives est considérable. La Suisse, par sa structure fédéraliste et sa politique du compromis, est à l'abri de tels chocs. Ainsi, son patrimoine archivistique est exposé plutôt à la lente érosion de l'indifférence et de la négligence, plutôt qu'à des mesures révolutionnaires et drastiques.

C.S.

Pour encourager ses troupes, le chanoine Charles MOLETTE, président de l'Association des archivistes de l'Eglise de France, publie régulièrement dans les Bulletins semestriels de cette compagnie les allocutions prononcées en diverses occasions par les dignitaires ecclésiastiques qui se penchent avec bienveillance sur les archives. Cette fois (Bulletin No 20, septembre 1983, p. 9–11), c'est le discours prononcé par S.S. le pape Jean-Paul II le 18 octobre 1980 pour l'inauguration des nouveaux locaux de l'Archivio segreto Vaticano sous la cour de la Pigna, qui retient notre attention. La conservation et la présentation des archives, témoignages de la vie de l'Eglise, est un acte d'amour de la vérité, donc de l'homme et de l'amour de Dieu. Rappelons que cette publication correspond à peu de chose près avec le centième anniversaire de l'ouverture au public savant, par le pape Léon XIII, des Archives secrètes du Vatican. Dans sa lettre *Saepenumero considerantes*, du 18 août 1883, le Souverain pontife mettait également l'accent sur le devoir absolu d'intégrité de l'historien et sur l'importance des archives comme source de vérité historique.

Pour notre part, nous croyons plus simplement que les archives sont le pilier de la tradition et de l'institution dont elles assurent la pérennité. Dans le cas de l'Eglise romaine, il s'agit bien d'un instrument de pouvoir et d'autorité parmi les plus puissants et les plus subtils, comme reflétant la vie d'une institution fondée en l'Eternité. Mais Dieu n'en a pas besoin pour se faire connaître. C.S.

2. Manuels généraux

Sous le titre *Les archives*, Michel DUCHEIN a traduit en français et publié le copieux article consacré aux archives, paru en 1980 dans «ALA (American Library Association) World Encyclopaedia of Library and Information Services». Les divers auteurs de cet article, formés pour la plupart dans les pays anglo-saxons, abordent successivement la nature, les buts et les principes de l'archivistique, les bases législatives, la gestion des documents et le tri, le classement et les instruments de recherche, le service du public, les aspects techniques (c'est-à-dire essentiellement les bâtiments, la conservation et la restauration des documents, la microphotographie et l'ordinateur), l'organisation des archives et la formation professionnelle. Ces 34 pages, parues en 1982 sous les auspices du Conseil international des Archives (60, rue des Francs-Bourgeois, 75003

Paris), procurent une information générale, utile pour les débutants et ouvrent une lucarne sur les pratiques archivistiques essentiellement aux Etats-Unis, au Canada et en Angleterre. On y déplore toutefois l'absence complète d'une bibliographie. C.S.

Le SCOM (Service Central d'Organisation et Méthodes) a publié, à l'intention des fonctionnaires français, la deuxième édition d'un manuel très pratique, intitulé *La fonction archives dans les services administratifs publics et privés*. Il s'agit d'une introduction à l'archivistique qui doit permettre aux débutants ou aux inconscients de comprendre l'utilité des archives dans un organisme administratif, la nécessité et les conditions d'une bonne gestion de ces archives, ainsi que les principes qui doivent y présider, et finalement de résoudre quelques problèmes concrets élémentaires (Paris, SCOM, 1982, ISBN 2.11.080023.2, 118 p.; cet ouvrage est complété par un support audio-visuel de traitement de texte, destiné aux services de formation, soit bande vidéo-couleur d'une durée de 20 min., soit coffret de 140 diapositives, sonorisées par cassettes). C.S.

3. Organismes internationaux

A qui désire s'informer de l'histoire du Conseil international des Archives, ses structures actuelles, commissions et groupes de travail, congrès et publications, signalons le rapport d'Eckhart FRANZ présenté au 9e Congrès international des Archives à Londres: *Der internationale Archivrat: Vergangenheit, Gegenwart, Zukunft*, dans «Archivum», XXIX (1982), p. 155–173.

Le *Deuxième Plan à Moyen Terme 1983 à 1987* du Conseil international des Archives (Paris, Secrétariat du CIA, 60, rue des Francs-Bourgeois, 1983, 2 fois 34 pages avec la traduction anglaise en tête-bêche) énumère par catégories toutes les activités du CIA, de ses sections et de ses divers comités pour les quatre prochaines années, en tenant compte des thèmes prioritaires établis à la suite d'une enquête auprès des membres du CIA:

1. Problèmes archivistiques liés à la production en masse des documents contemporains (triage, élimination, versements, stockage, y compris l'organisation des archives administratives);
2. La mise au point de techniques de restauration à grand rendement;
3. Le traitement archivistique des documents codés sur ordinateur;
4. L'adaptation des techniques informatiques aux opérations archivistiques;
5. Les implications archivistiques de la législation sur l'accès à l'information et sur la protection des données;
6. La gestion des institutions d'archives;
7. La formation et la formation continue des archivistes, y compris l'échange de personnels;
8. La sensibilisation des décideurs et du grand public;
9. L'amélioration des services;
10. La reconstitution des patrimoines archivistiques nationaux.

60. JAHRESVERSAMMLUNG DER VSA
15./16. SEPTEMBER 1983 IN BASEL

Vor dem Staatsarchiv

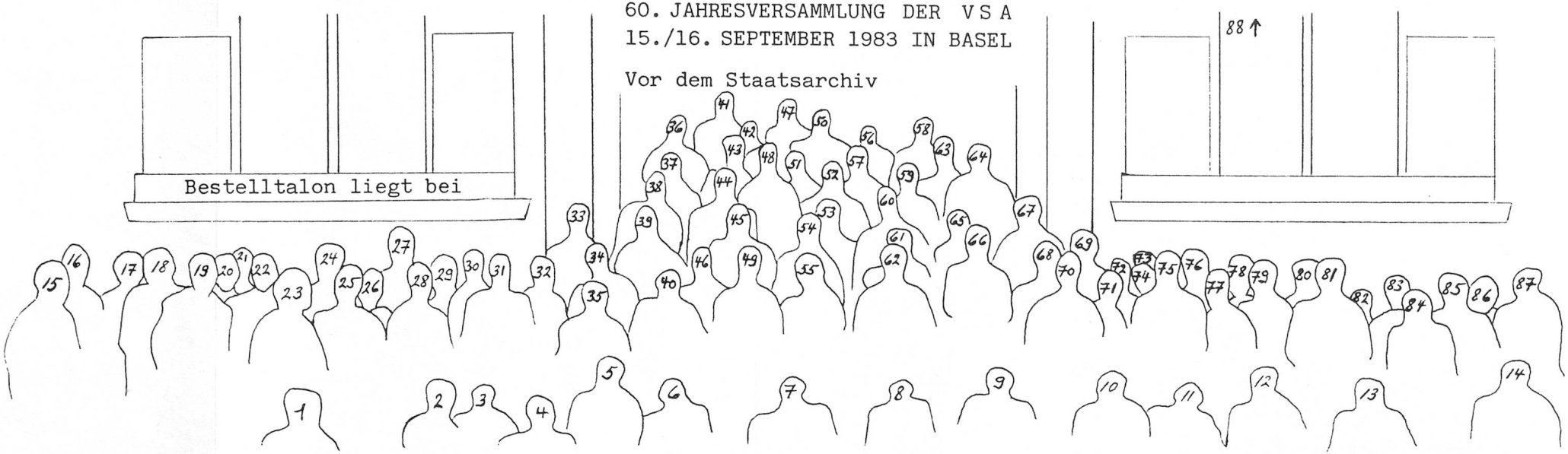

1 Bichsel Robert (STA BS, Basel)
2 Roth Barbara (AE GE, Genève)
3 Fournier Chantal (AEB, Porrentruy)
4 Bloesch Paul (olim STA BE, Bern)
5 Hoppe Peter (STA ZG, Zug)
6 Truffer Bernard (STA VS, Sion)
7 Zwicker Josef (STA BS, Basel)
8 Hollenstein Lorenz (StiA, St.Gallen)
9 Guisolan Michel (STA TG, Frauenfeld)
10 Schenker Lukas (KlA, Mariastein)
11 Manz Matthias (STA BL, Liestal)
12 Osecky Jiri (STA SO, Solothurn)
13 Szinnai Robert (FA Ciba-Geigy, Basel)
14 Hübscher Bruno (BiA, Chur)
15 Hertner René (STA BS, Basel)
16 Graf Christoph (SBA, Bern)
17 Froidevaux Philippe (AEB, Porrentruy)
18 Stucki Heinzpeter (STA ZH, Zürich)
19 Gössi Anton (STA LU, Luzern)
20 Ziegler Ernst (StadtA, St.Gallen)
21 Maurer Helmut (StadtA, Konstanz)
22 Aebersold Rolf (STA UR, Altdorf)
23 Santschi Catherine (AE GE, Genève)
24 Götz Franz (KrA Konstanz, Radolfzell)
25 Häusler Fritz (olim STA BE, Bern)
26 Zweifel Josef (STA ZH, Zürich)
27 Wipf Hans Ulrich (StadtA, Schaffhausen)
28 Häusler-Dubler Anne-Marie (olim STA BS und LU)
29 Depoisier Michel (AC VD, Lausanne)
30 Hurni Peter (STA BE, Bern)
31 Wiget Josef (STA SZ, Schwyz)
32 Steinmann Heinrich (BauA d.Stadt Zürich)
33 Haeberli Hans (BurgerB, Bern)
34 Rüesch Edgar (StadtA, Luzern)
35 Buttlar-Elberberg Gertrud (StadtA, Wiener Neustadt)
36 Brunold Ursus (STA GR, Chur)
37 Lang Karl (SSA, Zürich)
38 Schelbert Urspeter (STA ZG, Zug)
39 Styger Magnus (STA SZ, Schwyz)
40 Gutzwiller Hellmut (STA SO, Solothurn)
41 Barth Ulrich (STA BS, Basel)
42 Achermann Hansjakob (STA NW, Stans)
43 Hungerbühler Hugo (StadtA, Zürich)
44 Brüschweiler Roman (STA AG, Aarau)
45 Glauser Fritz (STA LU, Luzern)
46 Bauer Walter (STA SG, St.Gallen)
47 Enderle Rudolf (STA BS, Basel)
48 Staehelin Andreas (STA BS, Basel)
49 Courvoisier Jean (AE NE, Neuchâtel)
50 Schmezer Guido (StadtA, Bern)
51 Jacobi Verena (STA TG, Frauenfeld)
52 Hundsnurscher Franz (EBiA, Freiburg i.Br.)
53 Lieb Hans (STA SH, Schaffhausen)
54 Röllin Stefan (StadtA, Sursee)
55 Noser Othmar (STA SO, Solothurn)
56 Tschumi-Häfliger Hedy (STA BS, Basel)
57 Gröbli Fredy (UB, Basel)
58 Nyfeler Emil (STA BS, Basel)
59 Barras Nicolas (STA BE, Bern)
60 Marquis André-Jean (ASV, Roma)
61 Bucher Silvio (STA SG, St.Gallen)
62 Dell' Ambrogio Germano (olim AA TI, Bellinzona)
63 Martig Peter (STA BE, Bern)
64 Kaiser Markus (STA SG, St.Gallen)
65 Oberlé Raymond (AV, Mulhouse)
66 Margadant Silvio (STA GR, Chur)
67 Faust Pierre Paul (AV, Rouffach)
68 Aeschlimann Trudi (BurgerA, Burgdorf)
69 Hoog Hans (StadtA, Lörrach)
70 Roubik Peter (STA UR, Altdorf)
71 Jecklin-Schmid Ursula (StadtA, Chur)
72 Pictet Robert (AC VD, Lausanne)
73 Guex-Joris André (ACom, Morges)
74 Ospelt Alois (LLA, Vaduz)
75 Raschle Christian (StadtA, Zug)
76 Bütikofer Alfred (StadtA, Winterthur)
77 Vogler Werner (StiA, St.Gallen)
78 Sigg Otto (STA ZH, Zürich)
79 Helfenstein Ulrich (STA ZH, Zürich)
80 Chapuisat Jean-Pierre (AC VD, Lausanne)
81 Ottnad Bernd (STA, Freiburg i.Br.)
82 Hildebrand Wiborada (ASHK, Menzingen)
83 Arlettaz Gérald (SBA, Bern)
84 Riedl Renate (WA Sandoz, Basel)
85 Sutter Hans (STA BL, Liestal)
86 Mathé Piroska R. (STA AG, Aarau)
87 Keller Willy (olim STA SZ, Schwyz)
88 Steiger Charlotte (STA BS, Basel)

AA Archivio Amministrativo
AC Archives Cantonales
ACom Archives Communales
AE Archives d'Etat
AEB Archives de l'Ancien Evêché de Bâle
ASHK Archiv der Schwestern vom Hl. Kreuz
ASV Archivio Segreto Vaticano
AV Archives de la Ville
BauA Baugeschichtliches Archiv
BiA Bischöfliches Archiv
BurgerA Burgerarchiv
BurgerB Burgerbibliothek
EBiA Erzbischöfliches Archiv
FA Firmenarchiv
KlA Klosterarchiv
KrA Kreisarchiv
LLA Liechtensteinisches Landesarchiv
SBA Schweizerisches Bundesarchiv
SSA Schweizerisches Sozialarchiv
STA Staatsarchiv
StadtA Stadtarchiv
StiA Stiftsarchiv
UB Universitätsbibliothek
WA Werkarchiv

Un accent particulier est mis sur ces activités dans les pays du Tiers-Monde. Mais on peut observer, au vu des thèmes de nos dernières journées de travail, que l'Association des archivistes suisses travaille conformément au Deuxième plan à moyen terme. C'est ainsi que M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir... C.S.

4. Histoire des archives

Un des travaux les plus curieux décrits dans la présente chronique est sans doute l'article de notre ami Willy KELLER, *Zur Geschichte des Staatsarchivs Schwyz von 1848–1976*, paru dans les «Mitteilungen des Historischen Vereins des Kantons Schwyz», Heft 75, 1983, p. 57–128, et découvert par le plus grand des hasards par l'auteur de ces lignes au cours d'une errance parmi les rayons d'une grande librairie d'Einsiedeln. M. KELLER a choisi la forme annalistique pour décrire l'histoire de son dépôt, ce qui est sans doute la meilleure manière d'occulter les lignes directrices et d'éviter de porter des jugements (ou du moins de les dissimuler). Ainsi, seuls les sympathisants comprendront l'histoire de ce dépôt au destin exceptionnel: victimes de la politique dès l'époque de la République helvétique et sans doute avant, les Archives de Schwyz n'ont pas encore fini de rassembler leurs fonds, malgré le labeur acharné des archivistes, aidés par quelques moines dévoués de l'abbaye bénédictine d'Einsiedeln. Parallèlement à ces difficultés, on voit se développer, dès la seconde moitié du XIXe siècle, le renom du «Bundesbriefarchiv», qui devient bientôt un lieu de pèlerinage patriotique au même titre que le musée de Guillaume Tell à Bürglen. Un véritable musée se constitue autour de cette collection de pactes fédéraux, la plus complète qui soit conservée dans des archives suisses. Le bâtiment, construit avec l'aide de la Confédération, inauguré les 1er et 2 août 1936, est décoré d'une fresque du peintre uranais Heinrich Danioth qui donna lieu à de terribles polémiques. N'importe, il reçoit chaque année entre vingt et trente mille visiteurs et à ce titre est sans doute le dépôt d'archives le plus fréquenté de Suisse.

La forme annalistique, le recours abondant aux rapports annuel des Archives (dans le compte rendu sur la gestion du Conseil d'Etat de Schwyz), et par intermittences, quelques témoignages personnels, nous font entrer dans la vie quotidienne de cet archiviste à tout faire: conservateur des médailles et monnaies, directeur des musées, animateur des fouilles archéologiques et de la protection des biens culturels, bibliothécaire cantonal perpétuellement à la recherche de nouveaux locaux, rédacteur de la revue historique, ordonnateur des fêtes historiques et patriotiques, cette carrière passionnante d'un archiviste qui fut le monarque absolu des études historiques dans son Canton, ne l'a cependant pas consolé de l'ingratitude des peuples et des hommes politiques. Et pourtant, n'a-t-il pas eu la meilleure part? C.S.

5. Les archives en Suisse

Dans la série des inventaires des Archives fédérales suisses, MM. Guido HUNZIKER et Andreas FANKHAUSER présentent *Das Archiv der Mediationszeit 1803–1813*

(Bern, 1982, 182 p.). Quelque peu négligée par l'historiographie patriotique de la précédente génération — à cause de l'état de dépendance dans lequel notre pays se trouvait à l'égard de l'Empire napoléonien — cette période attire aujourd'hui de nombreux chercheurs. Les deux archivistes ont maintenu l'ordre initial des 672 articles de ce fonds, divisé en 5 grandes sections, subdivisées elles-mêmes en un certain nombre de séries correspondant aux matières traitées par les deux autorités centrales de la Suisse à cette époque de décentralisation: le *Landammann* et la diète. L'inventaire de chaque série est précédé d'une description des compétences administratives ou gouvernementales qu'elle reflète. Le tout est complété d'un fort copieux index et d'une bibliographie qui comporte même des chapitres sur le Valais, Neuchâtel et Genève, qui pourtant ne faisaient pas partie de la Confédération à l'époque de la Médiation. Une des séries les plus abondantes — après les archives militaires — semble bien être celle des actes concernant l'activité de la commission fédérale de liquidation de la République helvétique (mars 1803 - décembre 1804) et des dettes de celle-ci. Tels sont les bienfaits de la centralisation!

M. HUNZIKER, qui a déjà donné l'inventaire des archives de la période dite de la Diète ou du Pacte fédéral de 1815 (1814–1848), s'est attaqué à l'inventaire de la période de l'Helvétique (1798–1803). On attend avec intétêt un inventaire d'une utilité aussi évidente. C.S.

Rémy SCHEURER, *Les premières reconnaissances dans les territoires de l'actuel canton de Neuchâtel (fin XIIIe s. - milieu XVe s.)*, dans «Dialectologie, histoire et folklore. Mélanges offerts à Ernst Schülé pour son 70e anniversaire», Berne, 1983, p. 245–260. Bien que rien dans le titre du recueil où ce travail a paru ne le laisse entrevoir, nous avons là un inventaire extrêmement précis et détaillé des plus anciennes reconnaissances neuchâteloises. Non seulement les philologues, puisqu'une importante partie de ces textes est en français, mais aussi les historiens et les historiens du droit devront à l'avenir tenir compte de ce travail. Les documents répertoriés datent de 1280 à 1470. Ils sont munis d'un index par commune. Il faut remercier le professeur SCHEURER de nous faire bénéficier ainsi (et ce n'est pas la première fois) des travaux qu'il entreprend et fait faire par ses élèves de la Faculté des lettres de Neuchâtel. J.-E.G.

6. Documents

6.1 Supports et procédés traditionnels

Il ne sera pas indifférent aux archivistes soucieux de la conservation des documents médiévaux de connaître *Les encres noires au Moyen Age (jusqu'à 1600)*. Monique ZERDOUN BAT-YEHOUDA a étudié très minutieusement, dans le cadre de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, la fabrication des encres aussi bien en Extrême-Orient qu'en Europe et dans le monde méditerranéen, les recettes extraites de documents du monde entier, les différentes substances mentionnées dans les recettes, avec des recherches sur leur composition chimique. Il s'agit vraiment d'un ouvrage fondamental et définitif, fondé sur une bibliographie très abondante et sur de nombreux manuscrits, qui sera un instrument de travail indispensable au paléographe et au médiéviste. C.S.

A l'heure où les machines à écrire mécaniques et même électriques sont vouées à la disparition — l'électronique devenant de moins en moins coûteuse —, il était temps de se pencher sur l'histoire de cet instrument qui a entraîné des effets profonds dans le secteur tertiaire, sur sa «sociologie», son ou ses utilisations, son avenir. C'est maintenant en partie chose faite, grâce à un colloque organisé par l'Institut français d'Etude du Livre en 1980. La lecture des actes de ce colloque, parus en 1982 sous le titre *La machine à écrire hier et demain*, ed. Solin, est passionnante à plus d'un titre pour l'archiviste: touchant à la production de l'écrit, elle offre matière à réflexion et permet de mieux connaître les documents récents que nous gérons.

«La machine à écrire a gagné à une forme d'*impression* peu coûteuse un domaine que ne pouvaient atteindre ni l'imprimerie du livre, ni l'imprimerie de labeur (celle des cartes de visite et des tracts): la communication écrite dans les administrations et les entreprises. Les dactylos ont évincé les 'expéditionnaires', ces employés de bureau qui recopiaient à la main. Nous ne comprenons même plus le terme qui désignait ces gens-là» écrit Roger LAUFER dans sa suggestive introduction (p. 8).

La machine à écrire fut commercialisée aux Etats-Unis à partir de 1873. Elle se répandit en France une décennie plus tard, d'abord dans les grandes maisons de commerce ouvertes sur le commerce international. Dès 1890, grâce au développement du papier carbone, il devint possible de multiplier les exemplaires obtenus en une seule frappe: les dossiers et archives se gonflent de doubles. Un détail diplomatique important: les formats s'uniformisent. Le progrès n'est pas seulement technique; il s'accompagne de nouvelles méthodes de travail: l'usage de la sténographie et la pratique de la dictée du courrier se répandent.

L'enseignement de la dactylographie apparaît d'abord, autour de 1890, dans les écoles privées de commerce, plus tard dans les écoles primaires supérieures. Des manuels, méthodes pratiques, des revues même voient le jour dès 1900.

Pour retracer l'adoption de la machine à écrire dans les administrations, «il suffit de prendre les séries des archives et de les parcourir, pour noter l'apparition du premier document dactylographié, puis le développement de ceux-ci au détriment du texte manuscrit» (p. 22). On peut aussi dépouiller les inventaires de mobilier et la comptabilité des économats. Le tournant semble être définitivement pris, dans les administrations étudiées en France, au tout début du siècle.

Toutes ces informations et d'autres encore — notamment sur les fonctionnaires qui utilisent les machines (féminisation) — figurent dans la contribution de Bruno DELMAS, *L'introduction de la machine à écrire dans l'administration française (vers 1880–vers 1910)*, p. 19–27.

Georges RIBEILL *(Aperçu historique sur le travail de dactylographie*, p. 29–51) présente l'évolution technique des premières machines, les grandes étapes qui mènent jusqu'aux machines électriques à boules, et, partant, l'évolution de l'utilisation, de l'organisation du travail du dactylographe, bénéficiaire ou victime de tentatives de rationalisation. Des renseignements sur l'évolution des caractères se trouvent dans la contribution de René PONOT, *Pica, élite et les autres*, p. 143–154.

Louis GIRAUD expose les possibilités offertes par la nouvelle génération de machines à écrire, les machines à traitement de texte *(Le traitement de texte dans les administrations*, p. 53–67). En décomposant le travail d'un secrétariat, Lionel DURAND analyse la «vie» du courrier administratif jusqu'à son archivage *(Du téléimprimeur au courrier électronique*, p. 155–168).

Sujet intéressant enfin, autant pour les archivistes que pour les bibliothécaires, que celui développé par Jacques BRETON: *La diffusion par dactylogramme de la paralittérature*, p. 79–118, même si l'auteur ne s'étend pas longuement sur les dactylogrammes administratifs ou para-administratifs. L'essentiel de sa contribution est consacrée aux publications souterraines littéraires.

Bien d'autres sujets d'intérêt général sont encore abordés dans ce volume, dont nous recommandons vivement la lecture. B.R.

6.2 Microfilm

Dans un bref article intitulé *Microfilme - Aufbewahrung auf Dauer* (dans «Archiv und Wirtschaft», Jg. 16/1 (1983), p. 20–22), Frieder KUHN rappelle quelques soins à apporter au développement des microfilms pour leur assurer une longue vie. Les copies diazo sont destinées uniquement à la consultation et se conservent mal. B.R.

6.3 Archives audio-visuelles

6.4 Documents informatiques

7. Organisation d'archives

7.1 Organisation en général

Soucieuse des problèmes que posent aux services d'Archives les diverses réformes administratives que connaît la France, l'Association des archivistes français a demandé à divers collègues de l'étranger d'exposer, dans un numéro spécial de «La Gazette des Archives» (n.s., Nos 121–122, 2e et 3e trim. 1983, p. 115–181), le fonctionnement des services d'archives locaux ou régionaux dans leurs pays respectifs, en relation avec les directions d'archives nationales et les associations professionnelles. C'est ainsi que, dans ce fascicule intitulé *Archives et décentralisation à l'étranger*, divers auteurs expliquent le développement et le fonctionnement des institutions d'archives en Allemagne fédérale, dans le Québec, en Italie, en Espagne, en Grande-Bretagne et en Suisse. Cette publication, bien qu'elle soit fondée en grande partie sur des lois, des règlements ou des raisonnements juridiques, ne fait pas double emploi avec les vol. XVII et XIX–XXI de la revue «Archivum» consacrés à la législation archivistique, parus en 1967 et 1969–1971. En effet, les auteurs entrent dans les détails concrets du déroulement du travail archivistique, et exposent avec sincérité les débats juridiques provoqués, notamment en Italie,

par la création de nouvelles structures régionales. On peut y constater l'importance croissante, pour la coordination entre les différents organismes s'occupant d'archives, des associations professionnelles d'archivistes: formations de caractère privé à l'origine, le titre de fonctionnaire que portent la plupart de leurs membres leur donne peu à peu un caractère officiel. Ainsi leur activité et leurs consultations internes excercent une influence sur la politique de conservation et de communication des archives, même si ce rôle n'est pas entériné par la loi. C.S.

7.2 Personnel et formation du personnel

Le Rapport sur la situation de la profession lu à l'Assemblée générale de 1981 de l'Association des archivistes français (dans «La Gazette des Archives», n.s. Nos 117–118, 2e et 3e trim. 1982, p. 149–158), ajouté au dépouillement fait par Hervé L'HUILLIER de l'enquête sur *La formation permanente des archivistes français (Ibid.*, p. 90–103), complète heureusement les rapports publiés dans notre dernier «Bulletin» sur l'évolution du métier d'archiviste. On y trouvera quelques suggestions et quelques idées nouvelles pour promouvoir la formation du personnel des archives dans des domaines où l'enseignement traditionnel ne suffit pas (informatique, droit administratif). C.S.

7.3 Bâtiments et équipements d'archives

Le P. Pierre BIZEAU, qui a «pris à bras le corps les archives à l'abandon de son diocèse de Chartres», rapporte de manière circonstanciée sur la *Construction d'un dépôt pour les archives du diocèse de Chartres* (dans le «Bulletin», No 20 (septembre 1983) de l'Association des archivistes de l'Eglise de France, p. 33–38. Refusant résolument, pour des raisons d'ordre canonique, la solution facile qui consistait à déposer les archives diocésaines aux Archives départementales, les responsables ont étudié soigneusement et réalisé la construction d'un petit bâtiment *ad hoc*, accolé à un grand édifice du XVIIe siècle, à l'intérieur du quartier protégé de la cathédrale. Etabli sur un seul niveau, comportant un vaste magasin meublé de compactus, une grande salle destinée au traitement des archives (tri, classement, restauration et même photographie), une salle de consultation et un bureau, une salle «omnibus» pouvant recevoir les documents et objets hétéroclites dans un meuble sur mesure et une réserve voûtée pouvant être aménagée en chambre forte. C'est vraiment une solution optimale, et l'article du P. BIZEAU montre à quels résultats peuvent arriver des archivistes bien déterminés et débrouillards. C.S.

8. Archives privées

8.1. Archives de familles

8.2. Archives d'entreprises

A l'occasion du 25e anniversaire de la très sérieuse association des archivistes d'entreprises allemands (Vereinigung deutscher Wirtschaftsarchivare), Klara von EYLL retra-

ce l'histoire et la préhistoire de l'association (*25 Jahre VdW: Bilanz - Standort - Perspektiven,* dans «Archiv und Wirtschaft», Jg. 16, Heft 3, 1983, p. 85-96). Plusieurs firmes allemandes possédaient déjà un service d'archives lorsque la menace de voir leurs papiers confisqués par l'Etat, en 1935, incita quelques chefs d'entreprises à s'attaquer au problème. Une commission chargée de formuler des directives sur l'archivage des papiers d'entreprises fut formée en 1939. Hedwig Behrens, première présidente de la VdW finalement fondée en 1957, fut déjà membre de cette commission.

A l'heure actuelle, l'un des points forts de l'action de cette association, qui comptait 235 membres collectifs ou individuels en 1983, réside dans l'organisation de cours de formation pour archivistes, dont le premier se déroula en 1961. L'organe «Archiv und Wirtschaft» paraît depuis 1967. Sa périodicité actuelle est de trois à quatre numéros par an, totalisant environ 120 pages. L'association réunit régulièrement ses membres, dont beaucoup sont rattachés à des firmes ou institutions étrangères, pour des journées d'étude. Ses liens avec la «Gesellschaft für Unternehmensgeschichte», fondée en 1976, et avec l'association des archivistes allemands sont étroits. B.R.

Le comité des Archives d'Entreprises du Conseil international des Archives a élaboré un ouvrage qui n'a pas l'ambition d'être un manuel (ce sera l'étape suivante), mais constitue une sorte de récapitulation de la situation des archives d'entreprises dans les pays ayant répondu à un questionnaire en 1978. Cette situation est bien entendu très différente d'un pays à l'autre (économie à marché libre ou non, pays en voie de développement..).

Le Comité a cherché à définir et délimiter la notion d'archives d'entreprises (faut-il inclure uniquement les entreprises industrielles ou également les entreprises de services, par exemple), s'intéresse à la législation existante, aux types d'institutions où sont conservées de telles archives. Sont évoqués aussi — accompagnés de conseils pratiques — les problèmes de classement, de destruction, de microfilmage et d'informatisation, d'exploitation scientifique de ces archives.

En annexe sont reproduits des documents qui peuvent fournir matière à réflexion et se révéler utiles. Signalons notamment deux tableaux de tri en provenance du Royaume Uni (p. 127); *Business Archives, Studies on International Practices;* Committee on Business Archives of the International Council on Archives, Munich, Saur, 1983.

B.R.

9. Traitement des archives

9.1. Conservation et restauration des papiers et livres

Robin PRICE, dans son article *Preparing for disaster,* paru dans le «Journal of the Society of Archivists», vol. 7, No 3, avril 1983, p. 167-172, énumère quelques instructions pratiques sur la prévention et la lutte contre les incendies, les inondations et les autres catastrophes qui menacent les archives. C.S.

La revue des archivistes australiens, «Archives and Manuscripts», vol. 10, No 2, déc. 1982, publie les résultats d'une étude comparative de 6 papiers après vieillissement artificiel. Ces papiers répandus en Australie (trois «standards» et trois désignés par leur fabricant comme «permanents-durables»), furent soumis à différentes mesures et tests avant et après leur «cuisson» dans un four: observation des taches chimiques, résistance au pliage et évolution du taux d'acidité. Même si les données ne sont pas d'une utilité immédiate aux archivistes suisses, puisque nos administrations ne s'approvisionnent pas en Australie, l'article fait réfléchir, et il serait souhaitable de confier à un institut de recherche une étude semblable à effectuer sur les papiers que l'on trouve sur le marché suisse. Les archivistes pourront alors adresser des recommandations valables aux administrations et autres producteurs d'archives (I.H. BATTERHAM, W.S. HAMILTON, M.L. WEIGHMAN, *A comparative study of six writing papers after artificial aging,* p. 115–135). B.R.

Suite à une visite des archivistes d'entreprise allemands à l'atelier de restauration du Hauptstaatsarchiv de Stuttgart, Margareta BULL-REICHENMILLER s'est penchée sur la conservation du papier (*Zur Konservierung von Papier* dans «Archiv und Wirtschaft», 16/4, 1983, p. 113–121). Son article constitue un utile rappel des dangers courus par les documents en papier et des précautions à prendre. Relevons quelques points: une climatisation défectueuse peut se révéler particulièrement dangereuse; celle des archives de Stuttgart ayant récemment subi un dérèglement, le taux d'humidité était monté à 70–75% (température 16°); trois semaines suffirent pour faire apparaître en abondance des moisissures sur les reliures et les liasses. Une fois le degré d'humidité ramené à 45%, les documents furent nettoyés à l'aspirateur. En insistant sur la difficulté d'obtenir l'emploi de papier non ou peu acide (la demande étant trop faible, les producteurs n'ont pas intérêt à inventer des méthodes de production en masse, plus rentables. Il est du devoir des archivistes à la fois de faire pression sur les utilisateurs et d'encourager les producteurs), l'auteur rappelle l'importance des encres: les copies au papier carbone s'effacent rapidement; le ruban plastic carbone, qui donne de beaux caractères très nets, connaît un succès fulgurant, mais vieillit très mal: les lettres souvent se détachent et tombent après quelques années déjà sans la moindre manipulation ou intervention extérieure! Il existe pourtant des rubans à encre en textile qui donnent des résultats presque aussi bons et beaucoup plus durables. Le Land de Baden-Württemberg a interdit, en 1981, aux greffes, aux notaires et à son département des finances l'emploi du premier au profit des seconds. Il est souhaitable que de telles mesures soient prises en Suisse.

M. BULL accompagne son article d'une liste de fournisseurs et fabricants allemands de papiers et cartons pas ou peu acides. Il serait utile de posséder une telle liste pour la Suisse. B.R.

Nous recommandons à tout employé de dépôt d'archives ou de bibliothèque la lecture approfondie de l'article de Giles BARBER sur les inondations (*Noah's ark, or, thoughts before and after the flood,* dans «Archives, Journal of the British Records Association», vol. XVI, no 70 (oct. 1983), p. 151–161). Aucun dépôt, aussi moderne

fût-il, n'est à l'abri des dégâts d'eau. BARBER consacre le début de son article à la prévention: ce qu'il faut éviter, précautions élémentaires à prendre, information du personnel, réserves de matériel à constituer. Il passe ensuite à la marche à suivre en cas de catastrophe, en décrivant au passage la méthode qui consiste à congeler les documents mouillés pour pouvoir échelonner dans le temps leur sauvetage. Ses recommandations sont très concrètes et pragmatiques. L'auteur consacre enfin quelques paragraphes aux moisissures.

Deux articles du même numéro de la revue viennent compléter celui-ci.

Sous le titre *Conservation: why the scientist can help* (p. 162–166), David BAYNESCOPE explique très précisément pourquoi (et comment) il faut contrôler le taux d'humidité, la température et la lumière dans les locaux de conservation.

David THOMAS traite pour sa part de la désacidification du mauvais papier, compliquée par les grandes masses de documents à conserver. Différentes méthodes sont en usage à l'heure actuelle — chacune présente des inconvénients. L'auteur expose encore quelques développements récents de l'art de la restauration. Il nous fait part au passage d'une remarque surprenante: l'existence d'un microfilm peut parfois entraîner une consultation accrue de l'original! Le chercheur, ayant découvert l'intérêt ou même l'existence d'un document grâce à sa copie, a recours à l'original parce qu'un film ne peut restituer toutes les informations qu'un document recèle (aspect matériel, couleurs par exemple), ou tout simplement parce que la qualité des films est souvent insuffisante (*Conservation: new techniques and new attitudes,* p. 167–177). B.R.

9.2. Préarchivage

Le No 119 (4e trim. 1982) de la «Gazette des archives», consacré aux *Archives des administrations centrales* est instructif à défaut d'être utile. Daniel FARCIS décrit, une fois de plus, *La collecte des archives ministérielles: Les «missions» des Archives nationales* (p. 122–209), c'est-à-dire cette institution assez pratique, créée dans les années cinquante par Charles Braibant, qui consiste à déléguer dans les ministères pour une période parfois assez longue, des «archivistes en mission» détachés des Archives nationales,chargés de sélectionner les documents destinés à être conservés dans les archives historiques et de préparer les versements aux Archives. Malgré le peu de moyens matériels dont ils disposent, ces archivistes en mission peuvent arriver à de bons résultats lorsqu'ils font preuve de diplomatie et savent persuader les directeurs et les responsables des avantages procurés par une saine gestion des archives (ordre et gain de place en particulier). L'historique et les développements les plus récents de *La Cité des archives contemporaines* à Fontainebleau font l'objet d'une description circonstanciée par Michèle CONCHON, Marie-Odile DUCROT et Jean-Pierre TEIL (p. 210–241). On y retiendra en particulier les difficultés de personnel: personnel d'exécution mal formé, personnel d'encadrement mouvant, et, plus positivement, le développement des applications informatiques selon le programme mis au point il y a une dizaine d'années, la création, dans la deuxième unité de Fontainebleau en voie d'achèvement, d'une unité

entièrement consacrée à la gestion informatique des archives, avec acquisition d'un ordinateur pour les Archives de France et mise au point d'instructions pour la conservation matérielle des fichiers informatiques: hygrométrie, absence de poussière et de magnétisme, protection contre l'incendie, régénération périodique. On passera sans rien en dire sur les descriptions de l'organisation des archives de divers ministères (défense, relations extérieures, etc.) pour signaler un article hautement instructif, tant pour les historiens que pour les archivistes, de Perrine CANAVAGGIO, *Les archives des cabinets ministériels et leur collecte: problèmes et propositions* (p. 266–283). Après avoir relevé l'intérêt inestimable des papiers personnels des ministres pour toute étude sur la politique: «repérage des acteurs, connaissance des points conflictuels, des stratégies des différents partenaires, des alliances, des dates et des niveaux d'accord et d'arbitrage...», l'auteur rappelle que depuis le Moyen Age, à la faveur d'une confusion entre leur vie privée et leur fonction au service de l'Etat, les ministres emportent avec eux leurs papiers lorsqu'ils quittent leurs fonctions, et que les textes légaux en vigueur sont insuffisants pour les forcer à verser leurs dossiers aux Archives centrales. Elle propose en conséquence de généraliser la pratique du contrat de dépôt privé, la seule formule qui garantisse à la fois la conservation des fonds confidentiels et leur protection. Elle recommande d'élaborer sur ce point une véritable politique, au-delà de la simple bonne volonté et du hasard, et de garder en particulier un oeil vigilant sur les archives des directeurs de cabinet, qui ne doivent en aucun cas être dispersées. C.S.

9.3. Tri, éliminations

Dans une étude très fouillée, M. Félix HULL présente l'*Utilisation des techniques d'échantillonnage dans la conservation des archives (Etude RAMP et principes directeurs*, Paris, UNESCO, 1981, 77 p.). Un document aussi riche et aussi nuancé ne peut être résumé sans être trahi. Nous y relevons quelques points qui nous ont particulièrement frappés. L'échantillonnage semble avoir été le grand espoir d'une génération d'archivistes envahie par les longues séries d'archives en papier, répétitives, et d'un contenu historique plutôt mince. Cette technique paraissait une alternative valable au microfilmage coûteux de séries entières, dont la gestion est encore plus malaisée pour des archivistes disposant de peu de moyens que pour des administratifs ayant de confortables crédits. Après avoir présenté les différentes possibilités de sélection et d'échantillonnage avec leurs avantages et leurs inconvénients, l'auteur confesse que tous les efforts intellectuels investis dans l'échantillonnage par les archivistes ne rencontrent que peu d'échos, ou des échos négatifs, chez les utilisateurs. Mais malgré tous ses défauts, l'échantillonnage statistique aléatoire semble bien être la seule méthode qui permette de passer les années difficiles qui nous séparent encore d'une gestion intégralement informatisée des archives. Les problèmes matériels, techniques et scientifiques qu'il nous pose sont d'ailleurs minimes au regard des problèmes éthiques que posera à l'archiviste et à l'historien l'irruption des moyens d'information parfaits et exhaustifs que l'informatique mettra à la disposition des chercheurs.

Plus concrètement, nos collègues apprécieront surtout, dans cette publication, l'appendice contenant des «conseils pratiques concernant les procédures de tri». C.S.

9.4. Classement, inventaires et répertoires

Mme Françoise HILDESHEIMER, dans son article intitulé *Inventaires d'archives et recherche historique* (dans «La Gazette des Archives», n.s., Nos 117–118, 2e trim. 1982, p. 41–81), plaide pour la confection d'inventaires raisonnés, fondés sur une connaissance intime non seulement du contenu des fonds, mais des problèmes historiques à tous les niveaux. Dans l'évolution actuelle du métier d'archiviste, l'accent doit être mis sur la confection de guides consacrés non seulement à la généalogie et aux monographies locales, mais aussi aux recherches en histoire sérielle et au traitement des grandes masses d'archives contemporaines. C.S.

9.5. Traitement informatique des archives

La bibliographie de Richard KESNER recense 293 titres — malheureusement tous en anglais — autour du thème «archives et informatique». Les brèves annotations accompagnant chaque titre la rendent particulièrement utile, car certaines de ces publications ne sont pas destinées spécifiquement aux archivistes (Richard M. KESNER ed., *Automation, Machine Readable Records and Archival Administration: An Annotated Bibliography,* Society of American Archivists, 1980, 65 pages).

Le manuel de Karl F. Stock, *Einführung in die elektronische Datenverarbeitung für Archivare, Bibliothekare und Dokumentare,* Munich, Saur, 1983, passe en revue dans un langage simple, les composantes d'un ordinateur, les manières de l'utiliser, les différentes informations que l'on peut y introduire ainsi que la manière de les introduire, et les résultats que l'utilisateur peut ensuite en tirer. Les explications sont à la fois fouillées et facilement compréhensibles, et nous pouvons recommander ce manuel aux archivistes qui n'ont pas encore osé se plonger dans l'étude de ce nouveau défi aux archives. B.R.

10. Les archives et le public

10.1. Communication et consultation

L'utilisation des archives par le grand public constituait l'un des thèmes de discussion du 9e Congrès international des Archives (rapport de Claire BERCHE, dans «Archivum», vol. XXIX (1982) p. 113–123). L'auteur passe en revue toutes les implications de l'ouverture des archives à un public d'amateurs, énumère les possibilités qui existent en la matière non sans évoquer les difficultés.

Qu'il s'agisse d'expositions pouvant revêtir des formes multiples, de publications, d'activités éducatives adressées à des enfants ou adultes, de participation à des «opérations grand public» (mass-médias, Année des Archives), de collaboration avec d'autres organismes culturels, ces domaines nouveaux du travail de l'archiviste nécessitent un grand investissement en temps, des talents particuliers; s'ils sont séduisants, ils ne doivent pas faire oublier à l'archiviste ses tâches plus traditionnelles.

La participation à l'action culturelle peut se révéler bénéfique, aux yeux de Mme BERCHE, à deux égards: les amateurs ainsi touchés peuvent concourir à la collecte d'archives privées et de documents illustrant la vie quotidienne qui échappe aux versements administratifs; d'autre part, «les autorités de tutelle, plus sensibles au rôle de diffusion culturelle qu'à l'aspect de conservation et classement, accordent aux archives un intérêt et des moyens accrus» (p. 123). B.R.

Dans une synthèse instructive présentant les développements récents des relations entre archivistes et chercheurs, Michael ROPER rappelle d'abord la multiplication des nouvelles orientations de l'histoire, dont l'archiviste doit se tenir au courant: *The academic use of archives*, dans «Archivum», vol. XXIX (1982), actes du 9e Congrès international des Archives, p. 27–45. Il est bon de se souvenir que les archives doivent généralement leur ouverture à leur usage par les universitaires. Or, on assiste ces dernières années à une intensification de cette utilisation, dont les conséquences sont multiples, non seulement sur les documents eux-mêmes, mais aussi sur la marche des institutions: les places de travail commencent à manquer dans les salles de consultation; il faut augmenter le personnel pour le transport de quantités de documents plus considérables.

L'utilisation des sources est très différenciée suivant la période de spécialisation de l'historien. Un médiéviste travaillera des journées d'affilée sur un parchemin. Mais l'actuel «boom» sur l'histoire contemporaine entraîne la consultation de séries entières, de grandes quantités de documents, souvent en papier de mauvaise qualité. Pour les séries le plus souvent utilisées, l'archiviste doit envisager le remplacement de l'original par des microfilms de consultation.

L'auteur souligne une lacune dans la formation des historiens contemporanéistes (il pourrait ajouter: de bien des archivistes) pour ce qui est de la diplomatique des documents récents de l'administration; de surcroît, pour bien orienter les chercheurs, l'archiviste doit être un excellent connaisseur de l'histoire de l'administration des XIXe et XXe s. ROPER insiste sur la nécessité de confectionner de bons guides et inventaires (à l'avenir, beaucoup de chercheurs se contenteront probablement de commander des microfilms par correspondance); c'est l'archiviste qui connaît le mieux la série administrative qu'il a classée; il est souhaitable qu'il mette ces connaissances à la disposition des chercheurs sous forme d'inventaires commentés ou d'exposés.

Pour terminer, l'auteur se penche sur le nouveau «défi aux archives», la croissance exponentielle des masses de documents. Il passe en revue les différentes solutions: enregistrement sur bandes d'ordinateur des renseignements se trouvant sur des supports traditionnels, solution à l'heure actuelle impraticable car la préparation des données est trop longue et coûteuse. Le remplacement par microfilms n'est rentable que si la disparité dans les formats, les couleurs d'encre, l'état de conservation n'est pas trop considérable. Il est souhaitable que l'échantillonnage, dont les critères peuvent être multiples, se réalise avec l'aide d'experts historiens et statisticiens. ROPER formule ici une idée intéressante: les séries volumineuses seraient stockées dans des locaux peu coûteux, et leur existence largement portée à la connaissance des historiens. Après une durée X, on

procéderait à l'évaluation de l'usage qui en a été fait, et suivant les résultats, les archives opteraient pour le microfilmage, un grand ou un petit échantillonnage, ou la destruction pure et simple. B.R.

Au chapitre de la communication et de la consultation des documents, il convient de tenir compte de toutes les publications relatives à la protection des données, qui n'est pas sans conséquence pour l'exercice de notre métier. Nous renvoyons donc non seulement aux articles de fond qui ont paru dans le présent bulletin, mais encore aux analyses que donne M. AEBERSOLD de deux articles publiés sur ce sujet dans la revue «Der Archivar», sous le No 1 (Généralités, philosophie et droit des Archives) de la présente chronique.

10.2 Recherches

Le volume des actes de la Journée d'étude sur l'histoire du livre et des documents graphiques, tenue à Valenciennes le 17 novembre 1981, sur La *Carte manuscrite et imprimée du XVIe au XIXe siècle* (sous la direction de Frédéric BARBIER, München, New York, etc. K.G. Saur, 1983, 132 pages) sera plus utile aux historiens qu'aux archivistes. Les différentes études qui le composent concernent avant tout la production des cartes dans le Nord, le Nord-Est de la France et des Pays-Bas méridionaux, dont les Atlas, publiés aux XVIe et XVIIe siècles, ont pourtant une portée européenne et même mondiale. Le principal apport de ce recueil touche à l'histoire de la cartographie et de la géographie, au développement de la notion de frontière et des méthodes de connaissance et de repérage du paysage. Plus proches de nos soucis spécifiques d'archivistes sont les articles de l'abbé Roger DESREUXMAUX, *De l'utilité des arpenteurs du XVIIIe siècle* (p. 99–115) et de Monique PELLETIER, *L'accès aux collections historiques cartographiques en France* (p. 117–127). Le premier décrit le statut des arpenteurs en Flandre française, leurs conditions de travail, l'évolution de leurs méthodes, puis tente d'établir une typologie des plans cadastraux et débouche sur une analyse critique de l'apport de ces documents à la connaissance historique. La seconde énumère les répertoires nationaux et internationaux de collections de cartes et plans et insiste sur la nécessité du respect des fonds dans l'archivage de ce type de documents, pour comprendre la genèse et la portée historique des plans.

Voilà des études stimulantes, qui nous donnent l'occasion de rappeler le bel ouvrage collectif publié en 1980 par le Musée Savoisien à Chambéry, *Le Cadastre Sarde de 1730 en Savoie* (244 p., ill.), qui décrit minutieusement les méthodes de travail des arpenteurs du XVIIIe siècle dans nos régions. Mais il manque encore une étude qui devrait être déterminante pour le territoire suisse, celle du développement de l'arpentage dans les terres dépendant de la ville de Berne dès la fin du XVIIe siècle: tant il est vrai que les meilleurs géomètres et commissaires à terrier employés par la République de Genève au XVIIIe siècle sont originaires du Pays de Vaud et de Suisse alémanique. C.S.

Dans les «Cahiers d'Histoire» publiés par les Universités de Lyon II et III, Grenoble II, Clermont-Ferrand, Saint-Etienne et Chambéry (t. XXVIII, 1983, no. 1, p. 29–49),

Denise TURREL s'est livrée à une étude sur *Les débuts des registres paroissiaux dans le duché de Savoie au XVIe siècle*. Les registres remontent par endroits jusqu'au début du XVIe siècle. La législation des ducs de Savoie sur ce point est originale. Elle date de l'époque de Philibert-Emmanuel et a été promulguée dans le cadre de la réorganisation générale des Etats de Savoie après leur reconstitution par le traité de Cateau-Cambrésis. Les lois civiles ont été renforcées par les règlements ecclésiastiques, notamment dans le diocèse de Genève, ceux de l'évêque Claude de Granier (1582). Il faut toutefois observer, sur la base des statuts synodaux antérieurs et des procès verbaux de visites pastorales du XVe siècle, que l'Eglise, au moins dans nos régions, a cherché à imposer aux curés la tenue de registres notamment pour les baptêmes et les communions. Il est vrai que les registres qui ont pu être établis au Moyen Age ne sont conservés que très exceptionnellement. C.S.

Avec un certain retard, mais pour soulager notre conscience, nous signalons ici l'important manuel de Gildas BERNARD, *Guide des recherches sur l'histoire des familles* (Préface par Jean FAVIER, Paris, Archives nationales, 1981, 336 pages). Sans doute, comme l'auteur le remarque lui-même dans son introduction, il existe déjà dans les pays francophones de bons ouvrages sur la méthodologie de la recherche généalogique et biographique. Mais, sans chercher à les refaire ou à les corriger, il se propose «plus modestement, d'établir un relevé des différentes catégories de documents qui permettent de mener des recherches généalogiques et biographiques en France, en indiquant où ces documents se trouvent et comment on peut y avoir accès». En fait, cet ouvrage est une véritable somme, qui montre la variété, la portée, les limites aussi des sources du travail généalogique. Et lorsque les possibilités de l'état civil et des registres paroissiaux de baptêmes, mariages et décès sont épuisées, que de pistes nouvelles, auxquelles seul un archiviste chevronné peut donner accès! Des ouvrages de ce genre devraient être multipliés: par eux, les utilisateurs des archives apprennent à ne dépouiller que les documents utiles, tout en améliorant leur rendement et la qualité de leurs recherches. Ainsi, un tel guide concilie excellemment les deux exigences apparemment contradictoires du travail d'archiviste: conserver et communiquer. C.S.

Au reste, les registres de baptêmes, mariages et décès peuvent avoir bien d'autres usages que la reconstitution d'histoires familiales. C'est ce que notre collègue Jean-Pierre CHAPUISAT expose avec maestria pour le canton de Vaud en décrivant (dans la «Revue historique vaudoise», 91e année, 1983, p. 31–56) *Les registres paroissiaux échenillés de leurs généalogies*, c'est-à-dire toutes les notes inscrites par les pasteurs en marge de leurs registres jusqu'en 1821. Ces notes touchent à la morale chrétienne, à la poésie, à la topographie de la paroisse et du cimetière (avec dessins et plans), à l'histoire des bâtiments, aux événements de la vie paroissiale ou même de l'histoire vaudoise, aux règlements concernant les enterrements ou la tenue des registres, aux phénomènes atmosphériques ou célestes. On y trouve des renseignements utiles pour l'archéologie, la philologie, l'héraldique et la sigillographie, l'histoire économique et d'autres disciplines encore. Ecrit pour un large public de curieux, cet article devrait inciter les spécialistes à ouvrir l'oeil sur les documents et à diversifier les questions qu'ils leur posent. C.S.